N°: 2005-11-10
Service : Marchés Publics

OBJET: TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES DU CIMETIERE MUNICIPAL AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit:

Mesdames, Messieurs,

Par décision du Maire n°D05/24, le Conseil Municipal a été informé de la conclusion des marchés relatifs aux travaux d'assainissement et de récupération des eaux pluviales du cimetière municipal.

Le lot n° 1, "assainissement-voirie maçonnerie" de cette opération a été attribué au groupement EUROVIA/APPIA pour un montant de 92 859, 50 € HT.

Divers travaux, prévus initialement au marché ont été modifiés au cours de l'exécution du chantier ; il convient donc de conclure un avenant pour prendre en compte ces modifications :

- Travaux supplémentaires :
  - ➢ fourniture et mise en place d'un tuyau PEHD pour l' alimentation des cuves en eau.
  - ➢ raccordements aux points d'eau existants et aux cuves.

  Total travaux supplémentaires : 600 € HT.

- Prestations modifiées entraînant une moins-value :
  - ➢ remplacement des points d'eau existants par des fontaines automatiques avec bac récupérateur,
  - ➢ suppression du marché des mains courantes le long des escaliers.

  Total des moins-values : 5 280, 35 € HT.

L'ensemble de ces modifications entraîne une diminution du montant du marché qui s'élève ainsi à 88 179, 15 € HT au lieu de 92 859, 50 € HT initialement prévu.

Vu l'article 19 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 9 novembre 2005 ;

-DELIBERE-

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif au marché de travaux d'assainissement et de récupération des eaux pluviales du cimetière municipal avec le titulaire désigné ci-dessus ;

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET